

Q U É B E C
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2019

**PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE
CRÉDIT DE TAXES À L'ENTREPRISE AUX
FINS DE MODIFIER L'ARTICLE « 9 » DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 569-2017 ORIGI-
NAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le troisième jour du mois de décembre 2019, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance étaient présents :

LE MAIRE :
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Madame Gesa Wehmeyer-Laplante
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Guy Boucher
Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT l'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 569-2017 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise originaire du règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 617-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

L'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 569-2017 originaire du règlement numéro 415-2008 est modifié ainsi :

ARTICLE 9

4° toutes les demandes de participation au programme doivent être acheminées, avec tous les documents requis, au plus tard le 31 décembre 2021, date à laquelle se termine la période d'admissibilité au programme de crédit de taxes.

SUITE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2019

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce troisième jour du mois de décembre en l'an deux mille dix-neuf.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière